

AB/CKS
BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2019- 0562 /PRES/PM/MS
portant nomination d'un Administrateur
d'administration de l'Ecole nationale de
publique (ENSP).

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

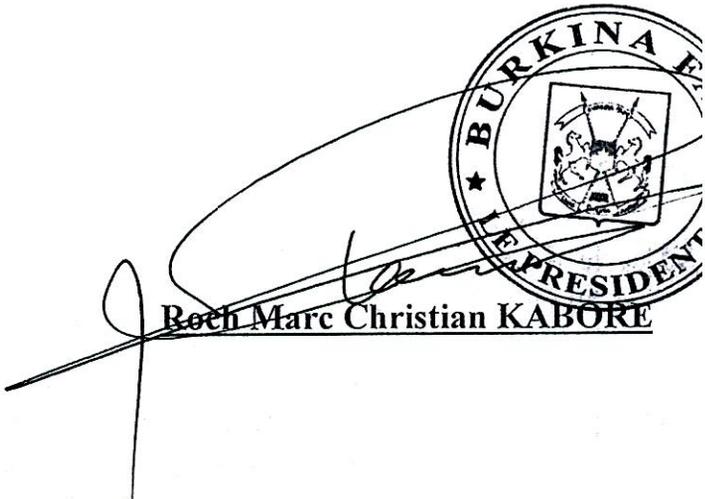
- VISA CF n° 00448*
- VU la Constitution ;
VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination
Premier Ministre ;
VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition
du Gouvernement ;
VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019
portant attributions des membres du Gouvernement ; *28/05/19*
VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création de
catégories d'établissement publics ; *me d*
VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général
des établissements publics de santé ;
VU le décret n° 2015-1266/PRES-TRANS/PM/MS/MEF du 09 novembre 2015
portant approbation des statuts particuliers de l'Ecole nationale de santé
publique (ENSP) ;
VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant
organisation du Ministère de la santé ;
Sur rapport du Ministre de la santé ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 15 mai 2019 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Madame Blandine THIEBA/BONANE, Mle 35 859 T, Médecin
Enseignant chercheur, est nommée Administrateur représentant l'Etat
titre du ministère de la Santé au Conseil d'administration de l'Ecole
nationale de santé publique pour un premier mandat de trois (03).

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 juin 2019



Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



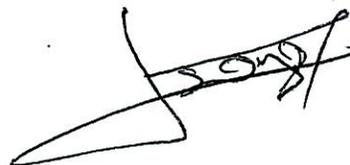
Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement



Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO